ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 9922

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de la pratique de l'éducation physique et sportive dans le département du Val-d'Oise. L'EPS fait partie des trois disciplines les plus touchées par le manque de remplaçants. Actuellement, sur 650 professeurs enseignant cette discipline, 50 sont absents et non remplacés. Le syndicat national de l'éducation physique a fait plusieurs propositions au Gouvernement afin de pallier ces absences (recrutement des admissibles, retour des collègues ayant effectué leur service national), mais aucune d'entre elles n'a été retenue. En outre, le gel des heures supplémentaires-année (HSA), obtenu par les syndicats, ne s'est accompagné ni d'une plus grande affectation de titulaires, ni de créations d'emplois significatives. A titre de comparaison, l'académie de Nancy-Metz possède 35 titulaires remplaçants (TR) pour 800 enseignants d'EPS tandis que l'académie de Versailles a le même nombre de TR pour plus de 2 500 enseignants et que le département du Val-d'Oise compte 8 TR pour près de 650 enseignants d'EPS. Les mesures proposées actuellement sont, selon les enseignants, des solutions au rabais qui portent atteinte à la qualité du service public et s'inscrivent dans une suppression progressive du corps des titulaires remplaçants, originalité du service public français. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour l'amélioration et la rénovation du service public d'éducation dont le développement de l'EPS est une composante importante.

Texte de la réponse

En rupture avec la tendance précédente, dans un contexte de décroissance démographique continue, le budget de l'enseignement scolaire pour 1998 met fin aux suppressions d'emplois d'enseignants. La reconduction des moyens dévolus à l'enseignement pour l'année scolaire 1998-1999 doit donc permettre d'améliorer le taux d'encadrement des élèves des lycées et des collèges grâce à l'effort de redéploiement entrepris lors de la détermination des enveloppes de chaque académie, de mettre en oeuvre une politique équilibrée de répartition des moyens et donc d'amélioration de la qualité de l'enseignement pour tous. L'enveloppe des moyens d'enseignement de chaque académie est déterminée en prenant en compte les besoins horaires réglementaires de chacune des formations ; les moyens nécessaires pour assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive sont donc intégrés dans la démarche de répartition. Dans le cadre de l'organisation administrative déconcentrée du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, il appartient aux recteurs d'organiser les enseignements, y compris ceux d'éducation physique et sportive, dans les établissements du second degré. Enfin, plus de 100 000 heures ont pu être mobilisées dans les académies à la rentrée scolaire de 1997-1998, soit près de 20 % de la dotation disponible, pour constituer des services d'enseignement permettant d'affecter des titulaires académiques et des maîtres auxiliaires. Les heures supplémentaires représentent un élément de souplesse dans l'organisation pédagogique des établissements. Il est donc nécessaire d'évaluer l'incidence sur le fonctionnement du système éducatif de l'opération qui vient d'être réalisée, afin de mieux déterminer les conditions dans lesquelles, le cas échéant, la mesure pourrait être étendue. Pour répondre à la demande d'enseignement en éducation physique et sportive, un effort important a été effectué en faveur de cette discipline. Le volume des postes proposés au concours externe du certificat

d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) a été fixé à 1 060 pour la session 1997, soit une progression de près de 28 % par rapport aux 830 places offertes lors de la session précédente. De plus, aux 1 060 postes proposés au CAPEPS externe, qui ont été reconduits pour 1998, il convient d'ajouter les 42 postes ouverts au titre du concours externe de l'agrégation pour la même année.

Données clés

Auteur : M. Robert Hue
Circonscription : Val-d'Oise (5e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9922
Rubrique : Éducation physique et sportive
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 février 1998, page 629
Réponse publiée le : 20 avril 1998, page 2242